

4<sup>E</sup> EDITION  
الدورة  
20  
22 sept  
2018



MAROC  
**CARNE  
& MILK**

المعرض الدولي لسلاسل الحليب واللحوم الحمراء  
Salon International des Filières Viandes Rouges et Lait  
International Trade Show for Red Meat and Dairy Industries  
٥٥١٥٥ ٥٤٥٤١٥١ | 8٤08٤ ٥٤٤٤٥٤ ٤8٤٤8

Organisateurs:

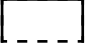
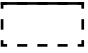



OFFICE DES FOIRES ET EXPOSITIONS DE CASABLANCA - OFEC / MAROC

## Fiche d'inscription

Exposant		Co-exposant	
Nom de l'exposant ›		Nom du co-exposant ›	
Adresse ›	Ville ›	CP ›	Pays ›
Personne à contacter ›		Civilité ›	Mme. M.
Tél ›	GSM ›	Fax ›	
E-mail ›		Site-web ›	
Secteur d'activité ›			

### Votre stand

		Stand nu	Stand équipé*
	Stand en ligne (ouvert sur 1 côté) - Minimum 9 m <sup>2</sup>	1200 Dhs/m <sup>2</sup>	1440 Dhs/m <sup>2</sup>
	Stand en coin (ouvert sur 2 côtés) - Minimum 15m <sup>2</sup>	1300 Dhs/m <sup>2</sup>	1540 Dhs/m <sup>2</sup>
	Péninsule (ouvert sur 3 côtés) - Minimum 30m <sup>2</sup>	1380 Dhs/m <sup>2</sup>	1620 Dhs/m <sup>2</sup>
	Îlot (ouvert sur 4 côtés) - Minimum 40m <sup>2</sup>	1440 Dhs/m <sup>2</sup>	1700 Dhs/m <sup>2</sup>

\*Équipement du stand : sol en moquette, cloisons en mélaminé, 1 prise électrique (220 V à 32 A), 2 spots de 100 W, 1 fascia exposant, 1 table, 3 chaises et 1 poubelle.

Frais d'administration (A) ›      Exposant : **3000 Dhs**      Co-exposant : **1500 Dhs**

Coût du stand (B) ›      Dhs x      m<sup>2</sup> =      Dhs

**Total en Dhs (A+B) ›**      **Dhs**

#### Procédure de paiement :

- 100% à la commande
- Paiement par virement bancaire ou par chèque pour les exposants marocains à l'ordre de FIVAR.

FIVAR  
Banque  
Agence  
RIB  
SWIFT

BMCE  
Rabat Tour Hassan, Avenue d'Alger  
011 81 000 0009200010516282  
BMCEMAMC

#### IMPORTANT :

Ce document est un contrat engageant le signataire. Nous confirmons notre participation à cet événement et confirmons avoir accepté le règlement intérieur du salon. L'exécution de ce contrat et son paiement sont jugés comme évidence conclusive de l'acceptation du participant à payer l'ensemble des charges dues. Le contrat ne peut être annulé par le participant. Le participant reconnaît à l'avance que l'organisateur du salon, ayant engagé des dépenses liées à sa demande contractuelle, n'est tenu à rembourser aucun des frais déjà engagés et que le participant reste redevable envers lui des montants impayés. S'il s'agit de co-exposant et qu'il a été mentionné sur la demande de location stand partagé, le participant contractant agit comme agent pour les co-exposants et s'engage à payer l'ensemble des charges supplémentaires engendrées.

Date & lieu ›

**Merci de retourner ce formulaire dûment rempli aux coordonnées suivantes :**

contact@b2bconseil.ma / T/F : +212 (0) 537 77 27 26  
contact@marocarne-milk.com